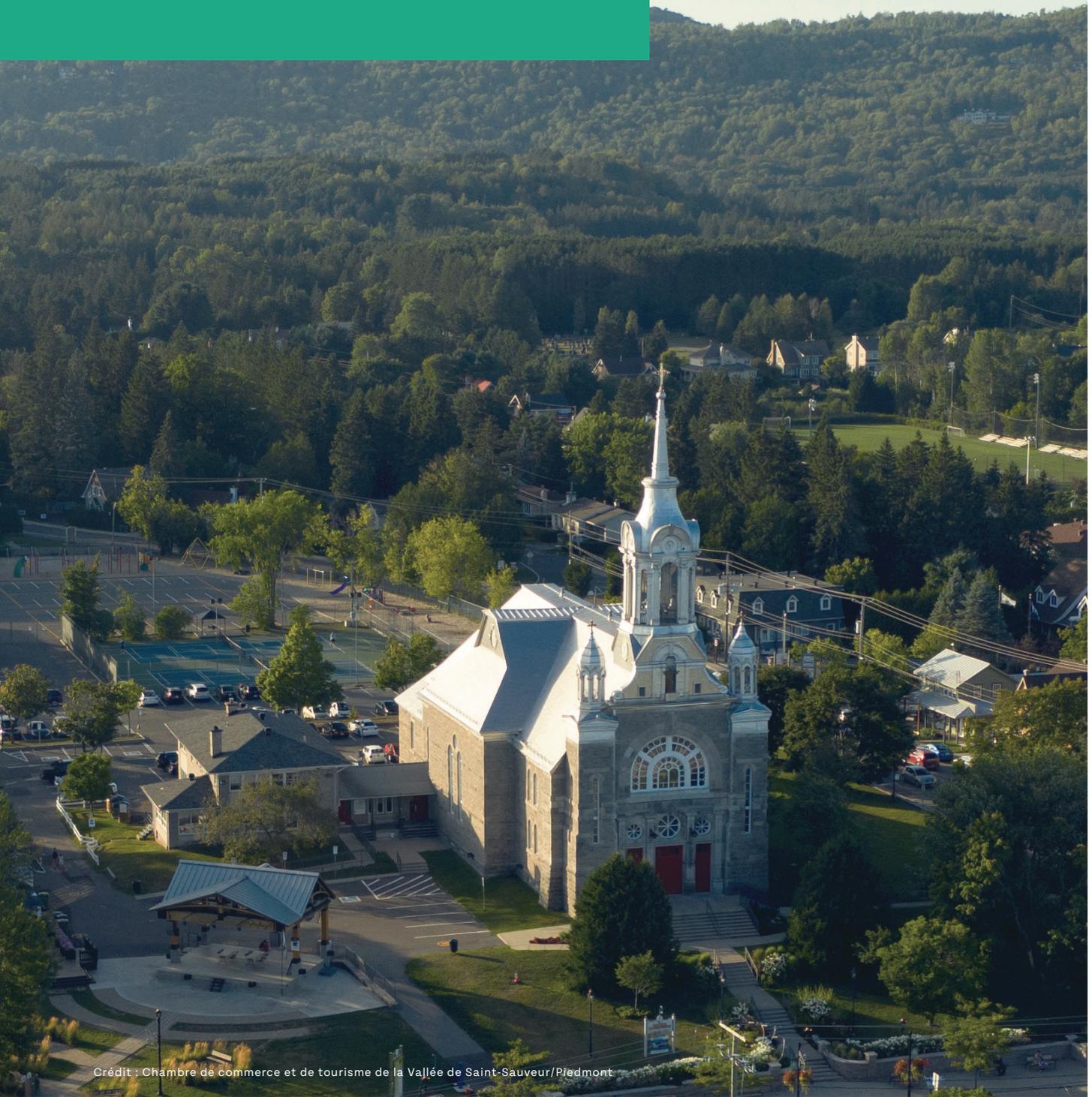


# le Sauverois

MUNICIPAL

Édition été 2021



Crédit : Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur/Piedmont

**2** Coordonnées et conseil municipal

**3-4** Mot du maire et invitation

**5** Les bons coups

**6** Rappels

**7** Sécurité incendie

**8** En bref

**9** Urbanisme

**10** Environnement

# Coordonnées des services

## NOUVEAUTÉ!

Un numéro de téléphone unique  
pour joindre tous les services de la Ville :  
**450 227-4633**

### Hôtel de ville

1, place de la Mairie  
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6  
directiongenerale@ville.saint-sauveur.qc.ca

### Service de sécurité incendie

2125, chemin Jean-Adam  
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R2  
incendie@ville.saint-sauveur.qc.ca

### Bibliothèque municipale

Chalet Pauline-Vanier  
33, avenue de l'Église  
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R0  
bibliotheque@ville.saint-sauveur.qc.ca

### Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Chalet Pauline-Vanier  
33, avenue de l'Église  
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R0  
communautaire@ville.saint-sauveur.qc.ca

### Service des travaux publics et génie

2125, chemin Jean-Adam  
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R2  
travauxpublics@ville.saint-sauveur.qc.ca

### Service de l'urbanisme

1, place de la Mairie  
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6  
urbanisme@ville.saint-sauveur.qc.ca

### Service de l'environnement

1, place de la Mairie  
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6  
environnement@ville.saint-sauveur.qc.ca

### Service des finances

1, place de la Mairie  
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6  
administration@ville.saint-sauveur.qc.ca

# Les membres du conseil municipal

Votre conseil municipal est composé du maire et de six conseillers municipaux. Le territoire de la Ville de Saint-Sauveur n'étant pas divisé en districts électoraux, tous les membres du conseil municipal peuvent donc vous représenter.



**Rosa BORREGGINE**



**Normand LEROUX**



**Caroline VINET**



**Daniel CANTIN**



**Véronique MARTINO**



**Judith GAGNON**



## Espoir et reconnaissance

L'arrivée de la saison estivale est certainement la bienvenue pour rehausser le moral collectif et susciter un vent d'espoir quant au contexte de la COVID-19. Difficile de ne pas aborder ce sujet qui impacte si durement notre quotidien. Les Sauveroises et Sauverois peuvent être fiers de leurs efforts soutenus, car les chiffres des derniers mois démontrent une certaine stabilité des cas au sein de notre ville. Tout comme vous, nous poursuivons sans relâche cette lutte contre le virus afin de pouvoir retourner, le plus rapidement possible, à un semblant de normalité.

La Ville a été particulièrement active, ces derniers mois, notamment en ce qui a trait aux volets urbanisme et environnement. Le dossier des sentiers a fait couler beaucoup d'encre, ce qui illustre l'importance des espaces verts pour les citoyens. À cet effet, plusieurs projets d'envergure sont actuellement en cours d'acquisition ou de réalisation. À titre d'exemple, mentionnons l'aménagement de la réserve écologique du Mont-Christie, d'une superficie de 1,5 million pi<sup>2</sup>, où seront aménagés des sentiers permettant l'observation de la faune et de la flore; l'acquisition prochaine d'un don écologique dans le secteur du chemin du Lac-des-Becs-Scies Ouest, d'une superficie de 3,5 millions pi<sup>2</sup>, où seront aménagés des sentiers récréatifs; l'acquisition du Cap Molson, un fleuron de Saint-Sauveur, où seront aménagés un parc et des sentiers pédestres; ainsi que l'acquisition de sentiers dans le secteur du Sommet-de-la-Marquise et ceux aux abords du chemin du Lac, afin d'en assurer la pérennité. Tous ces projets, localisés aux quatre coins de Saint-Sauveur, viendront bonifier et diversifier l'offre de service actuelle en matière de plein air.

Plusieurs citoyens nous demandent pourquoi la Ville n'acquiert pas tous les grands espaces boisés que l'on retrouve à Saint-Sauveur. À cette question, nous répondons que tout investissement effectué par l'administration impacte le taux du compte de taxes municipales. Le volet environnemental en est un assurément important pour la Ville, tout comme les volets sécurité incendie, infrastructures, loisirs, urbanisme et autres. Les décisions budgétaires, prises chaque année, le sont avec ce souci premier de maintenir un bas taux de taxation, tout en offrant des services diversifiés et de qualité pour l'ensemble des citoyens.

En plus des nombreux projets sur lesquels nous travaillons actuellement, nous priorisons fortement la reconnaissance de tous ceux et celles qui font de Saint-Sauveur une communauté meilleure et rassembleuse. Parmi ces personnes, mentionnons les nombreux bénévoles qui œuvrent au sein des organismes d'ici pour assurer la poursuite de leur importante mission. Ainsi, les 18, 19 et 20 avril derniers, les conseillers municipaux et moi-même avons eu l'opportunité de remettre 250 cadeaux de reconnaissance aux bénévoles qui se sont présentés dans une formule sans contact, à l'extérieur de l'hôtel de ville. Ce moment, bien que bref, fut assurément apprécié et enrichissant pour tous. Je tiens d'ailleurs à réitérer notre profonde fierté à l'égard de tous ceux et celles qui donnent de leur temps, dans le contexte actuel, afin d'aider et de soutenir autrui. Cela inclut le personnel de première ligne, qui est au front dans le réseau de la santé, ainsi que les premiers répondants, qui assurent la sécurité et la santé de la population. Tous ensemble, vous faites une grande différence et pour cela, nous vous disons merci.

En ce début de période estivale, nous vous invitons à bien profiter de nos installations et activités extérieures pour faire le plein d'énergie et redécouvrir notre belle vallée. Bon été!

**Jacques Gariépy**

## INVITATION DU MAIRE

---

### La Marche virtuelle pour l'Alzheimer

**Le 30 mai prochain**, les citoyens sont invités à participer à la Marche pour l'Alzheimer, qui se déroulera en mode virtuel à Saint-Sauveur, Blainville et Mont-Laurier.

Cette année encore, le maire sera le président d'honneur de l'événement. L'objectif est d'amasser un montant de 35 000 \$ afin de permettre à la Société Alzheimer des Laurentides de bonifier les services de répit offerts aux familles de la région des Laurentides.

Considérant la situation pandémique, les participants pourront choisir de pratiquer une activité de leur choix : marche, course, vélo, saut à la corde, danse, yoga ou autre. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire, dès maintenant, en visitant le [www.alzheimerlaurentides.com/marche-pour-lalzheimer](http://www.alzheimerlaurentides.com/marche-pour-lalzheimer).

### Déjeuner du maire sous le thème de l'environnement

Si le contexte sanitaire le permet, le prochain déjeuner du maire aura lieu **le dimanche 6 juin prochain**. Pour l'occasion, le maire et les conseillers municipaux seront présents afin d'accueillir les citoyens et échanger avec eux. Les détails de cette journée, incluant les activités du volet environnemental, seront dévoilés prochainement sur la page Facebook et le site Internet de la Ville.

### Relais pour la vie des Sommets

C'est à titre d'ambassadeur de l'édition 2021 que le maire invite les citoyens à participer au Relais pour la vie, qui aura lieu **le 12 juin prochain**. L'objectif de cette collecte de fonds consiste à aider les personnes atteintes de cancer à améliorer leur espérance de vie et leur qualité de vie.

L'événement, qui aura lieu virtuellement, présentera une cérémonie d'ouverture, ainsi que des témoignages inspirants de personnes atteintes du cancer de notre communauté. Pour obtenir de plus amples renseignements, rendez-vous sur le site [www.relaispourelavie.ca](http://www.relaispourelavie.ca).

# Les bons coups de nos commissions

La Ville compte sept commissions. Chacune d'elles est présidée par un membre du conseil municipal et composée du maire, du directeur général, du directeur du service et d'un autre élu. La mission première de ces commissions est de fixer des orientations, de déterminer des priorités d'action, ainsi que d'améliorer le processus décisionnel. Les rencontres ont lieu sur une base régulière et permettent l'émergence d'initiatives et de projets tous aussi innovants que bénéfiques pour l'ensemble des citoyens.

---

**Commission des travaux publics et génie** Rosa Borreggine, présidente

---

**Commission de la sécurité incendie** Normand Leroux, président

---

**Commission de l'environnement** Caroline Vinet, présidente

---

**Commission des communications** Caroline Vinet, présidente

---

**Commission des loisirs, de la culture et de la vie communautaire** Véronique Martino, présidente

---

**Commission des finances et budget** Daniel Cantin, président

---

**Commission de l'urbanisme** Judith Gagnon, présidente

---

## Nouvelle politique relative aux projets urbanistiques

Le Service de l'urbanisme œuvre sur la nouvelle Politique de gestion des projets en urbanisme, qui mettra de l'avant la vision municipale quant au développement du territoire.

L'adoption d'un premier projet de règlement visant cette politique a eu lieu en avril dernier. Cette dernière, ainsi que le Guide des bonnes pratiques en aménagement qui en découle, vise à assurer la qualité et la durabilité des projets de développements futurs sur le territoire de Saint-Sauveur. La validation des critères et des objectifs de la grille d'analyse, contenus dans le guide, a eu lieu le 9 mars 2021, lors d'une consultation publique réalisée en mode virtuel. Cette consultation a aussi permis de déterminer les principes et les seuils de densité socialement acceptables. Le lancement de la politique est prévu pour l'automne 2021.

## Gratuité des abonnements aux terrains extérieurs

Dans une volonté de promouvoir l'activité physique et de faciliter l'accès aux installations sportives, l'abonnement aux terrains de tennis et de pickleball, pour la saison estivale 2021, sera gratuit pour les citoyens! Cette initiative s'inscrit dans le cadre du plan d'action local de la Politique des Familles et des Aînés de la MRC des Pays-d'en-Haut. Les informations relatives à cette gratuité sont disponibles sur le site Internet de la Ville ou à la page 5 de cette édition du Sauverois, dans la section *Programmation des cours et des activités*.

## Initiative écologique et économique

Afin d'enrayer l'achat de contenants aérosols, destinés au nettoyage des freins des véhicules municipaux, le Service des travaux publics et génie a fait l'acquisition d'un système de remplissage pour vaporisateurs. Ce nouveau système permettra d'éliminer l'achat de près de 200 aérosols annuellement! Cette bonne idée, émanant d'un employé du service, permettra de réaliser des économies appréciables, en plus de réduire l'empreinte écologique de la Ville.

### Séance ordinaire du conseil municipal

Les prochaines séances auront lieu **les 21 juin, 19 juillet et 16 août**, sans public ou en présentiel, selon les directives de santé publique en vigueur à ces dates.

### Fermeture des bureaux municipaux

Les bureaux municipaux seront fermés **le 24 juin**, en raison de la fête nationale du Québec. Et pour la fête du Canada, les bureaux seront fermés **à compter de 12 h, le 1<sup>er</sup> juillet**, ainsi que toute la journée du **2 juillet**.

### Collecte des résidus verts

Une collecte printanière de résidus verts aura lieu le **26 mai prochain**. Profitez de ce service pour vous départir des quantités excédentaires de feuilles mortes et d'autres résidus verts. Il est à noter que l'usage de sacs de plastique ne sera pas autorisé lors de cette collecte. Seuls les sacs de papier, les boîtes de carton et les contenants réutilisables seront acceptés.

### Service de broyage de branches à domicile

Les prochaines dates du service sont prévues **les 21 juin, 19 juillet et 16 août prochains**. La date limite pour s'inscrire est le vendredi, avant midi, précédant chacune des collectes. Pour obtenir les détails, visitez la section *Info-collecte* du site Internet de la Ville ou téléphonez au 450 227-4633.

### Collecte des encombrants

Les citoyens, désireux de se prévaloir de la collecte des encombrants du **6 et 7 juillet**, devront s'inscrire en ligne ou par téléphone, au plus tard le **vendredi 2 juillet**, avant midi. Il est aussi possible de se départir de ses gros rebuts à l'écocentre. Pour obtenir les détails, visitez la section *Info-collecte* du site Internet de la Ville ou téléphonez au 450 227-4633.

## Paiement du compte de taxes municipales

Les prochaines dates d'échéance pour effectuer le paiement du compte de taxes municipales 2021 sont les suivantes :

- **Le 11 juillet 2021** (troisième versement)
- **Le 11 septembre 2021** (quatrième versement)

La Ville offre plusieurs modes de paiement.

Toutefois, considérant le contexte actuel, nous invitons les citoyens à privilégier le paiement par Internet.

Pour de plus amples renseignements, visitez le site Internet de la Ville ou communiquez avec le Service des finances, par courriel, à [taxation@ville.saint-sauveur.qc.ca](mailto:taxation@ville.saint-sauveur.qc.ca), ou par téléphone, au 450 227-4633, poste 2120.

## Rôle des premiers répondants

Implantées le 9 juillet 2018, les activités de premiers répondants de niveau 2 constituent un service de première importance pour le Service de sécurité incendie. À ce titre, depuis le début de l'année 2021, celui-ci a déjà répondu à 85 appels de premiers répondants de différentes natures. Ce service est offert sur les territoires de Saint-Sauveur et de Piedmont.

### Fonctionnement du service

Lorsqu'un appel est reçu au 911, c'est le répartiteur de la centrale qui, par une série de questions posées à l'appelant, détermine le niveau d'urgence de l'appel. Une ambulance peut alors être affectée sur le lieu concerné, et, si la situation l'exige, les premiers répondants le sont aussi simultanément. Comme il arrive très fréquemment que les premiers répondants arrivent avant les ambulanciers, ce sont eux qui effectuent l'évaluation du patient afin de lui prodiguer les premiers soins requis. Lorsque l'ambulance arrive, les premiers répondants demeurent sur place, à la disposition des ambulanciers.

Les premiers répondants interviennent toujours en équipe de deux. Lors des gardes externes, un véhicule municipal, identifié au Service de sécurité incendie, est prêté à chacun des équipiers de garde, de façon à leur permettre de se déplacer rapidement à partir de leur domicile. Le service est assuré sept jours par semaine, 24 heures par jour. Une équipe est disponible en caserne, du lundi au vendredi, entre 6 h et 18 h, ce qui permet un temps de réponse très efficace pour tous les types d'appels comme un incendie, un sauvetage technique ou une intervention de premiers répondants.

### Formation

Le rôle des premiers répondants de niveau 2 consiste, d'abord et avant tout, à stabiliser l'état des personnes dont la survie est menacée, et ce, jusqu'à l'arrivée des ambulanciers. Pour ce faire, les pompiers ont suivi une formation initiale de 32 heures, à laquelle s'ajoutent des évaluations obligatoires, dispensées deux fois par année, pour le maintien des compétences. De plus, lors des entraînements réguliers en combat d'incendie, le volet des premiers soins est toujours intégré dans les scénarios et les exercices. Les expériences vécues par les premiers répondants, lors de leurs interventions, viennent aussi enrichir leurs connaissances, en plus de développer leurs habiletés et leurs compétences.

Il va sans dire que le service de premiers répondants en est un de premier plan. Il renforce le sentiment de sécurité des citoyens, en plus d'améliorer les services médicaux d'urgence sur le territoire.



---

## CITOYENS À L'HONNEUR : appel de candidatures



La Ville désire honorer des citoyens qui offrent de leur temps bénévolement pour aider la communauté sauveroise.

Si vous connaissez une personne qui fait du bénévolat, dont l'implication mérite d'être soulignée, ou si vous êtes vous-même un ou une bénévole engagé(e), participez à cet appel de candidatures! Il suffit de transmettre une lettre indiquant le nom de la personne, les raisons ayant motivé sa décision de devenir bénévole, ainsi que la nature de son implication actuelle dans la communauté sauveroise (son rôle, le nom de l'organisme où s'effectue le bénévolat, si applicable, depuis combien de temps, etc.).

La lettre doit être transmise par courriel, à l'adresse [communautaire@ville.saint-sauveur.qc.ca](mailto:communautaire@ville.saint-sauveur.qc.ca), au plus tard **le 11 juin 2021**. Pour toute question, communiquez avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire au 450 227-4633, poste 4000.

---

## COMPTEURS D'EAU : nouvelle réglementation

Depuis près de deux décennies, la Ville de Saint-Sauveur fait la promotion de l'économie d'eau potable sur son territoire. C'est d'ailleurs en 2004 que fut adopté le premier règlement en vue d'imposer l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels. Le 15 mars dernier, conformément à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la Ville a révisé son règlement sur les compteurs d'eau afin que tous les immeubles, qui comportent plus de 50 % de part non résidentielle, soient munis d'un compteur d'eau d'ici le 24 juin 2021. Ce nouveau règlement impose un délai plus strict pour l'ajout des compteurs, en plus de renforcer les pouvoirs de la Ville pour assurer une installation rapide au sein des résidences. Parmi les avantages de cette modification réglementaire, mentionnons un meilleur calcul de la consommation d'eau, une taxation plus juste, ainsi qu'une évaluation précise des actions requises visant l'économie d'eau.

Les objectifs de la stratégie visent à assurer une gestion durable de la ressource et des actifs municipaux, et ce, afin de garantir la pérennité des services d'eau aux citoyens et aux générations futures. Pour en apprendre davantage, visitez le site Internet du MAMH au [mamh.gouv.qc.ca](http://mamh.gouv.qc.ca).

---

## LES CHIENS : le code du bon gardien

Plusieurs citoyens de Saint-Sauveur sont les heureux propriétaires de chiens. Lors de leurs sorties dans les lieux publics, certaines règles sont de mises.

- Chaque propriétaire a l'obligation d'acheter une licence, disponible à la SPCA Laurentides-Labelle, ou au comptoir des Services aux citoyens de l'hôtel de ville.
- Chaque chien doit porter sa licence. Son propriétaire doit l'attacher au collier, de façon à ce qu'elle soit bien en vue.
- Tous les chiens doivent être maintenus à proximité par une laisse ne dépassant pas 1,85 mètre.
- Les chiens pesant plus de 20 kilogrammes doivent être munis d'un harnais ou d'un licou.
- Les chiens ne doivent pas s'aventurer sur les terrains privés ou être source de nuisance pour le voisinage (jappement excessif, errance, etc.).
- Les propriétaires de chiens doivent ramasser les excréments et les jeter dans un endroit approprié, comme une poubelle.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site Internet de la SPCA Laurentides-Labelle, au [www.spcall.ca](http://www.spcall.ca), ou le règlement concernant les animaux, disponible dans l'onglet *Documents* du site Internet de la Ville.

## Campagne de sécurité routière

La Ville a reçu de nombreuses plaintes citoyennes quant au non-respect des limites de vitesse dans certains secteurs de Saint-Sauveur. Afin de remédier à cette problématique, la Ville a décidé de prendre les grands moyens et annonce qu'elle lancera, cet été, une campagne de sécurité routière.

Réalisée en collaboration avec la Sûreté du Québec, cette campagne visera deux principaux objectifs : faire respecter les limites de vitesse sur le réseau routier de Saint-Sauveur et inciter les automobilistes à la prudence aux abords des corridors scolaires et dans les zones de débarquement.

Le respect des limites de vitesse étant une responsabilité collective, c'est ensemble que nous rendrons notre réseau routier sécuritaire et que nous ferons de cette campagne de sensibilisation une réussite.

## Lancement prochain d'une politique de gestion des projets en urbanisme

Au cours de la dernière année, la Ville de Saint-Sauveur a amorcé une importante réflexion quant à la gestion des projets en urbanisme sur son territoire. Afin d'enrichir cette dernière, des ateliers interactifs de consultation ont été organisés, notamment un atelier grand public, qui s'est tenu le 9 mars dernier, et qui a permis de faire émerger différents consensus et de répondre à la centaine de questions reçues des participants.

À l'issue de la démarche, une politique de gestion des projets en urbanisme fut réalisée. Cette politique se veut être une réponse cohérente aux enjeux soulevés dans le Plan d'action en environnement 2021-2023, récemment adopté par la Ville de Saint-Sauveur. Elle permettra au Service de l'urbanisme de se doter d'outils visant à encadrer les projets urbanistiques, afin que ceux-ci se réalisent dans le respect des particularités propres au territoire sauveurois.

En plus de la politique, un Guide des bonnes pratiques en aménagement a été produit, incluant une grille d'analyse qui permet d'évaluer la qualité des futurs projets de développement et de faciliter l'analyse des demandes. On y retrouve trois objectifs principaux, comportant chacun un ensemble de critères, lesquels utilisent un système de pointage, soit l'intégration urbaine, l'architecture et l'efficacité énergétique, ainsi que l'aménagement des terrains et l'environnement. Le dernier objectif s'avère être prépondérant, à l'image de l'importance qu'accordent les citoyens de Saint-Sauveur aux préoccupations environnementales. Bien que le guide s'applique à l'ensemble du territoire, il cherche davantage à consolider les pôles de densité actuels et à minimiser l'étalement urbain en périphérie.

Ces outils demeurent à être finalisés et seront destinés aux nouvelles constructions, aux projets majeurs de développement, aux demandes de modification réglementaire, ainsi qu'aux projets de requalification des terrains déjà bâtis. Le lancement est prévu pour l'automne 2021.



# La mise en œuvre du Plan d'action en environnement 2021-2023 va bon train!

En décembre dernier, la Ville dévoilait son Plan d'action en environnement 2021-2023. Déjà, certaines actions ont été achevées et d'autres seront réalisées en 2021. En voici un résumé :

- L'installation d'un réservoir de liquide lave-glace au garage municipal, destiné à la flotte de véhicules municipaux;
- La réalisation d'un projet pilote quant à l'utilisation d'un camion entièrement électrique au Service des travaux publics et génie;
- La création de dispositions réglementaires visant notamment la protection et la plantation d'arbres dans les nouveaux développements, la gestion durable des eaux pluviales et l'utilisation des engrais à pelouse;
- La mise en œuvre de plans d'inspection des bandes riveraines et des installations septiques;
- L'accompagnement des associations de lacs (plans directeurs de lacs, réseau de surveillance volontaire, etc.);
- L'élaboration d'un plan directeur des sentiers;
- L'élaboration d'un plan de mobilité active à l'échelle du périmètre urbain.

Rappelons que ce plan d'action vise la protection de l'environnement et l'aménagement durable du territoire, dans un contexte où les effets des changements climatiques se font de plus en plus sentir. Pour consulter la version intégrale du plan d'action, visitez l'onglet *Environnement* du site Internet de la Ville.

